

**CIRCULAIRE 041-21**

Le 2 mars 2021

**LA FICHE DE RENDEMENT DU PARTICIPANT DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION**

C'est avec plaisir que la Division de la réglementation (la « Division ») publie la quatrième version de la fiche de rendement du participant (la « fiche »). La fiche est l'un des moyens utilisés par la Division pour communiquer ses observations aux participants agréés (les « participants »). La fiche présente un contenu similaire à celui de la version de juillet 2020 et elle est publiée sur une base semestrielle. Certains participants ne recevront pas la fiche puisque celle-ci n'est présentement pas adaptée à leur modèle d'affaires ou à leurs activités.

Les participants, par l'entremise de leurs représentants attirés, chefs de la conformité et administrateurs du portail peuvent accéder à leur fiche respective depuis le portail du participant. Toute comparaison avec les pratiques des autres participants, ou avec leur niveau de conformité est présentée de façon confidentielle.

Bien que cette fiche ne soit pas destinée à être interprétée comme un avertissement formel ou une confirmation de la conformité des participants, la Division invite chaque participant à y porter une attention particulière.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis 1.800.361.5353 #46530 ou de la Grande-Bretagne et France 00.800.36.15.35.35 #46530, ou à l'adresse courriel [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.